

LES RÉFUGIÉ·E·S PALESTINIEN·NE·S :

de la Nakba au droit au Retour

Le 14 mai 1948 avait lieu la Nakba (la catastrophe en arabe) c'est-à-dire la période de dépossession, de destructions, d'expulsions, de pillages et de massacres à l'encontre des Palestinien-ne-s menant à la création d'Israël en 1948. **Plus de 800 000 Palestinien-ne-s (sur 1,4 million) furent expulsé-e-s** de leurs terres par les forces coloniales. Au total, 531 villages palestiniens ont été détruits pendant cette période.

En juin 1967, Israël déclencha une offensive militaire appelée la Guerre des Six Jours. Le Sinaï, Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et le plateau du Golan sont alors occupés. **Plus de 300 000 Palestinien-ne-s s'enfuirent pour la plupart vers la Jordanie.** Certains sont des réfugié-e-s de 1948, d'autres sont de nouveaux réfugié-e-s.

On compte aujourd'hui près de 6 millions de réfugié-e-s palestinien-ne-s enregistrés par l'UNRWA (organisme de l'ONU) vivant dans des camps en Jordanie, au Liban, en Syrie mais aussi dans la Bande de Gaza ou bien en Cisjordanie. A cela s'ajoute plus de 10 millions de palestinien-ne-s vivant dans la diaspora.

Le droit au retour est reconnu par le droit international : article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ; article 12 de la Convention Internationale des Droits Civils et Politiques (1966, ratifié par Israël en 1991) et la résolution 194 des Nations Unies (adoptée le 11 décembre 1948).

Mais au-delà du droit international (qu'Israël ne reconnaît que lorsqu'il lui est favorable), **le droit au retour pour tous les réfugié-e-s (et enfants de réfugié-e-s) constitue une revendication clef du peuple palestinien,** au même titre que la libération de toute la Palestine de la mer au Jourdain.

Le retour n'est pas « seulement » une revendication, c'est une véritable résistance au nettoyage ethnique et à la colonisation. C'est aussi un moyen de s'opposer à la volonté sioniste de faire reconnaître par les Palestinien-ne-s eux-mêmes la légitimité d'Israël et de les faire ainsi renoncer à leur droit à la Résistance.

Droit au retour et indemnités pour tou-te-s les réfugié-e-s palestinien-ne-s !

COLLECTIF PALESTINE VAINCRA
رابطة فلسطين ستنتصر WWW.PALESTINEVAINCRA.COM

LES RÉFUGIÉ·E·S PALESTINIEN·NE·S :

de la Nakba au droit au Retour

Le 14 mai 1948 avait lieu la Nakba (la catastrophe en arabe) c'est-à-dire la période de dépossession, de destructions, d'expulsions, de pillages et de massacres à l'encontre des Palestinien-ne-s menant à la création d'Israël en 1948. **Plus de 800 000 Palestinien-ne-s (sur 1,4 million) furent expulsé-e-s** de leurs terres par les forces coloniales. Au total, 531 villages palestiniens ont été détruits pendant cette période.

En juin 1967, Israël déclencha une offensive militaire appelée la Guerre des Six Jours. Le Sinaï, Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et le plateau du Golan sont alors occupés. **Plus de 300 000 Palestinien-ne-s s'enfuirent pour la plupart vers la Jordanie.** Certains sont des réfugié-e-s de 1948, d'autres sont de nouveaux réfugié-e-s.

On compte aujourd'hui près de 6 millions de réfugié-e-s palestinien-ne-s enregistrés par l'UNRWA (organisme de l'ONU) vivant dans des camps en Jordanie, au Liban, en Syrie mais aussi dans la Bande de Gaza ou bien en Cisjordanie. A cela s'ajoute plus de 10 millions de palestinien-ne-s vivant dans la diaspora.

Le droit au retour est reconnu par le droit international : article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ; article 12 de la Convention Internationale des Droits Civils et Politiques (1966, ratifié par Israël en 1991) et la résolution 194 des Nations Unies (adoptée le 11 décembre 1948).

Mais au-delà du droit international (qu'Israël ne reconnaît que lorsqu'il lui est favorable), **le droit au retour pour tous les réfugié-e-s (et enfants de réfugié-e-s) constitue une revendication clef du peuple palestinien,** au même titre que la libération de toute la Palestine de la mer au Jourdain.

Le retour n'est pas « seulement » une revendication, c'est une véritable résistance au nettoyage ethnique et à la colonisation. C'est aussi un moyen de s'opposer à la volonté sioniste de faire reconnaître par les Palestinien-ne-s eux-mêmes la légitimité d'Israël et de les faire ainsi renoncer à leur droit à la Résistance.

Droit au retour et indemnités pour tou-te-s les réfugié-e-s palestinien-ne-s !

COLLECTIF PALESTINE VAINCRA
رابطة فلسطين ستنتصر WWW.PALESTINEVAINCRA.COM